



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21865
10 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 9 OCTOBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Comme suite à nos précédentes lettres relatives aux pratiques des autorités d'occupation iraqiennes contre les citoyens et les résidents du Koweït, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des rapports d'Amnesty International, parus entre le 3 août et le 3 octobre 1990, où sont décrits quelques-uns des actes de barbarie perpétrés à grande échelle par les forces du régime iraquien et visant indistinctement hommes, femmes, enfants et personnes âgées afin d'effacer coûte que coûte, y compris par l'élimination physique, l'identité même du peuple koweïtien.

Si le Koweït n'a de cesse que des pressions soient exercées sur le régime iraquien pour l'amener à accepter l'envoi de représentants de la Croix-Rouge internationale, c'est parce que nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur de la terrible répression qui s'abat sur le peuple koweïtien sous l'occupation et de la nécessité d'assurer à ce peuple un minimum de protection internationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

ANNEXE I

[Original : anglais]

Communiqué de presse No MDE 14/15/90, publié par Amnesty
International à Londres le 3 octobre 1990

LES FORCES IRAQUIENNES TUENT ET TORTURENT AU KOWEÏT, RAPPORTE
UNE MISSION D'ENQUETE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Depuis l'invasion du Koweït par l'Iraq, le 2 août 1990, les forces iraqiennes ont torturé et tué un grand nombre de personnes, y compris des adolescents d'à peine 15 ans, a déclaré aujourd'hui (mercredi 3 octobre) un représentant d'Amnesty International.

L'organisation a interviewé de nombreuses personnes ayant fui le Koweït et deux représentants d'Amnesty International qui reviennent de Bahreïn où il se sont entretenus avec des victimes et des témoins oculaires de ces violations.

"L'ensemble de ces témoignages permet de dresser un tableau horrifiant d'arrestations massives, d'interrogatoires sous la torture, d'exécutions sommaires et d'exécutions extrajudiciaires de masse."

Des centaines de Koweïtiens et de personnes de nationalités diverses seraient détenus ou emprisonnés au Koweït ou en Iraq.

"Les forces iraqiennes ont arrêté non seulement des personnes soupçonnées de résistance armée, mais également des hommes, des femmes et des enfants trouvés en possession d'écrits jugés séditieux, de drapeaux koweïtiens ou de photographies de l'Emir du Koweït."

Ceux qui sont trouvés en possession de tels objets sont considérés comme coupables d'un crime passible de la peine de mort.

Certains ont été arrêtés ou tués pour n'avoir pas remplacé le portrait de l'Emir par celui du Président de l'Iraq, Saddam Hussein.

Les personnes arrêtées sont détenues dans des locaux de la police, des écoles et d'autres bâtiments publics au Koweït; certaines ont été transférées en Iraq.

"Ceux qui ont été libérés disent que les militaires et les forces de sécurité iraqiennes se livrent à des tortures systématiques sur les détenus."

Certaines de ces tortures consistent en chocs électriques ou en coups répétés sur des parties sensibles du corps. Des prisonniers ont eu les membres brisés, d'autres les cheveux et les ongles des mains et des pieds arrachés; ils ont en outre été menacés de violence sexuelle ou d'exécution.

"Nous ne pouvons donner d'autres précisions sur les victimes de ces tortures, de peur que si elles ou leur famille étaient identifiées, elles ne soient exposées à de nouvelles représailles."

Les forces iraqiennes auraient tué de nombreux civils sans armes. Des jeunes gens d'à peine 15 ans ont été abattus d'une balle dans la tête et leur cadavre jetés devant leur maison.

Des médecins ayant travaillé dans des hôpitaux du Koweït après l'invasion iraqienne ont témoigné que des soldats iraqiens y avaient amené les cadavres de nombreux jeunes gens, dont plusieurs avaient été abattus à bout portant d'une balle dans le coeur ou la tête. Ces médecins ont été contraints d'établir des certificats de décès indiquant que les victimes étaient mortes après leur arrivée à l'hôpital.

De nombreuses personnes soupçonnées d'être hostiles à l'annexion du Koweït par l'Iraq auraient été pendues sur le campus de l'Université de Koweït. Elles auraient été sommairement exécutées après avoir été accusées de crimes.

Encore qu'Amnesty International ne soit pas en mesure de confirmer chacune des violations des droits de l'homme ainsi rapportées, les témoignages en question proviennent de très nombreuses sources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Koweït.

"Ces déclarations décrivent de façon concordante un ensemble de violations qui confirment les renseignements dont Amnesty International dispose sur la situation des droits de l'homme en Iraq."

Amnesty International condamne les exécutions sommaires, les exécutions extrajudiciaires et les tortures dont se rendent coupables les forces iraqiennes.

Elle dénonce également les condamnations à mort, dont sont désormais passibles ceux qui cachent des ressortissants occidentaux et ceux qui se livrent au pillage ou au stockage de produits alimentaires à des fins commerciales. Un ressortissant koweïtien a été exécuté en septembre pour avoir accueilli chez lui un citoyen américain et les autorités iraqiennes ont confirmé que 10 personnes avaient été exécutées jusqu'ici pour pillage.

Pièce jointe

[Original : anglais]

Note d'information No MDE WU 04/90 EXTERNAL
datée du 28 septembre 1990

Les renseignements suivants sont destinés à compléter les précédents rapports d'Amnesty International établis à la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq.

Les milliers de personnes qui ont fui le Koweït depuis son invasion par les forces iraqiennes le 2 août 1990 continuent de faire état d'exécutions extrajudiciaires de masse, d'exécutions sommaires, d'arrestations généralisées et de tortures infligées au cours des interrogatoires. L'organisation a pu recueillir des témoignages précis de nombreuses personnes interviewées au Royaume-Uni et à Bahreïn, notamment des Koweïtiens qui ont fui leur pays les 15 et 16 septembre lorsque l'Iraq a ouvert pendant quelques heures les frontières koweïtiennes. La plupart des informations qui suivent sont fondées sur ces témoignages.

1. Arrestations arbitraires

Des centaines de personnes auraient été arrêtées au Koweït par les forces iraqiennes depuis le 2 août et la majorité d'entre elles seraient toujours détenues. Amnesty International n'est pas actuellement en mesure de confirmer les informations selon lesquelles plus de 1 500 personnes (non compris les ressortissants de pays occidentaux retenus en otage en Iraq) seraient actuellement détenues par les autorités iraqiennes. Il est particulièrement difficile d'estimer le nombre de ces personnes, car certaines, après une brève détention, ont été relâchées, mais ont ensuite été de nouveau arrêtées.

Plusieurs centaines de ressortissants de pays occidentaux sont encore détenus à Bagdad ou ailleurs en Iraq dans des endroits tenus secrets; d'autres sont dans l'impossibilité de quitter le Koweït ou l'Iraq. Amnesty International déclare à nouveau qu'il s'agit de détentions arbitraires, qui constituent une violation des normes internationales relatives aux droits de l'homme. L'organisation continue d'intervenir auprès des autorités iraqiennes pour qu'elles relâchent les personnes détenues et qu'elles leur permettent d'exercer leur droit de retourner dans leur pays et de s'adresser entre-temps à leur consul.

Trois semaines après le début de l'invasion, le nombre des Koweïtiens et des personnes d'autres nationalités détenues par les forces iraqiennes a fortement augmenté. Des centaines de personnes seraient actuellement détenues dans des centres ou des prisons au Koweït et en Iraq. Selon les renseignements reçus par Amnesty International, des hommes, des femmes et des enfants seraient ainsi détenus, la plupart parce qu'ils sont soupçonnés d'opposition à l'annexion iraqienne du Koweït. Des témoins oculaires ont rapporté à Amnesty International que des écoles et d'autres bâtiments publics au Koweït sont utilisés comme centres de détention et d'interrogatoire, et que des suspects sont aussi détenus dans des locaux de la police et dans des prisons pour jeunes délinquants. D'autres

personnes ont été transférées dans des lieux de détention en Iraq, notamment à Bagdad et à Basra. D'après ceux qui ont été relâchés, les militaires et les forces de sécurité se livrent à des tortures systématiques au cours des interrogatoires; d'autres détenus ont été sommairement exécutés (voir ci-après).

Pendant les deux premières semaines qui ont suivi l'invasion, les parents de détenus se sont adressés aux responsables militaires iraqiens et à la police locale pour avoir des nouvelles de leurs proches. On leur a dit dans certains cas que les détenus avaient été transférés à Bagdad et qu'il fallait s'adresser, pour obtenir des renseignements supplémentaires, aux autorités en Iraq. Depuis quelque temps toutefois, les parents des détenus s'abstiennent de poser des questions, de peur d'être eux-mêmes arrêtés.

Des réfugiés fuyant le Koweït ont déclaré à Amnesty International que les forces iraqiennes avaient arrêté non seulement les personnes soupçonnées de résistance armée, mais aussi des hommes, des femmes et des enfants trouvés en possession de drapeaux koweïtiens ou de portraits de l'Emir du Koweït. D'autres ont été arrêtés (et dans certains cas tués) pour n'avoir pas témoigné de leur allégeance au Président Saddam Hussein. Aucune des personnes interviewées à ce jour par Amnesty International n'a indiqué que des procès ou procédures quelconques avaient été prévus, dans le cas des détenus, par les autorités iraqiennes.

2. Tortures et mauvais traitements

Amnesty International a reçu de nombreux rapports sur les tortures systématiques subies depuis le 2 août par les détenus, aux mains des militaires iraqiens et des forces de sécurité. On a mentionné des viols, des chocs électriques ou des coups répétés sur des parties sensibles du corps. Certains détenus ont eu les membres brisés, les cheveux ou les ongles des mains et des pieds arrachés; les détenus sont également victimes de tortures psychologiques, y compris des menaces de violence sexuelle ou des simulacres d'exécution, et ont été en butte à des humiliations et des insultes.

D'après leurs parents, interviewés par Amnesty International, des adolescents de 15 ans ont subi de telles tortures. Amnesty International a obtenu des détails sur l'état de certaines victimes, mais à la demande des familles intéressées, l'organisation ne peut donner leur nom ni publier des détails qui pourraient aider à les identifier.

3. Peine de mort

Ainsi qu'Amnesty International l'a indiqué précédemment, le Conseil de commandement de la révolution de l'Iraq a adopté le 11 août un décret rendant passible de la peine de mort le stockage de produits alimentaires à des fins commerciales, encore qu'il ne semble pas y avoir eu jusqu'ici d'exécution pour ce motif. Le 14 août, le Conseil de commandement de la révolution a également déclaré que les pillards étaient passibles de la peine de mort. La première exécution de ce chef a eu lieu le 16 août, lorsqu'un homme a été publiquement pendu à Koweït City. Des témoins oculaires interviewés par Amnesty International ont déclaré que le condamné, un soldat iraqien semble-t-il, a été fusillé et que son cadavre a

ensuite été pendu et publiquement exposé. Dix autres personnes ont également été exécutées pour ce même délit au cours de la troisième semaine d'août; parmi elles figuraient des ressortissants koweïtiens, égyptiens et syriens. Leur exécution a été annoncée à la télévision iraquienne. Depuis lors, le Conseil de commandement a également décrété que toute personne cachant des ressortissants occidentaux serait condamnée à mort. Le nom d'un Koweïtien qui aurait été exécuté pour avoir caché un citoyen américain au Koweït a été signalé à Amnesty International. La date précise de l'exécution n'est pas connue, mais elle aurait eu lieu au début du mois de septembre.

Les réfugiés qui ont fui le Koweït pendant la troisième semaine de septembre ont déclaré à Amnesty International que de nombreuses personnes avaient été pendues sur le campus de l'Université de Koweït. Les victimes, soupçonnées d'opposition au régime, auraient été accusées de crimes et ensuite sommairement exécutées en l'absence de tout procès. Amnesty International ne connaît toutefois pas le nom de ces personnes et n'a aucun détail sur leur exécution.

4. Exécutions extrajudiciaires

De nombreux civils, hommes, femmes et enfants, auraient été tués en dehors du cadre du conflit armé. Selon des témoins oculaires, des adolescents d'à peine 15 ans, soupçonnés d'opposition aux forces iraqiennes, ont été abattus d'une balle dans la tête; leur cadavre a ensuite été jeté devant leur maison. La possession d'écrits hostiles au régime, de drapeaux koweïtiens ou de photographies de l'Emir du Koweït est considérée comme un crime capital. Certaines personnes auraient été exécutées pour avoir refusé de remplacer la photographie de l'Emir du Koweït par celle du Président Saddam Hussein. Des médecins ayant travaillé dans des hôpitaux du Koweït après l'invasion iraquienne ont déclaré à Amnesty International que des soldats iraqiens y avaient amené de nombreux jeunes gens, abattus à bout portant d'une balle dans la tête ou dans le coeur. Les médecins avaient été contraints, sous la menace, d'établir des certificats de décès indiquant que les victimes étaient mortes après leur arrivée à l'hôpital. Les cadavres non identifiés ont ensuite été envoyés à la morgue pour y être identifiés par les familles.

ANNEXE II

[Original : anglais]

Document d'information additionnel publié le 21 août 1990
par Amnesty International (Londres)

IRAQ/KOWEÏT : AMNESTY INTERNATIONAL EXPRIME SON INQUIETUDE

Un communiqué urgent sur l'Iraq et le Koweït a été publié hier, le 20 août 1990 : "Amnesty International lance un appel aux autorités iraqiennes au sujet des violations des droits de l'homme" (document No MDE 14/13/90)*.

1. Arrestations arbitraires

A. Ressortissants étrangers

Amnesty International s'inquiète du sort de quelque 13 000 ressortissants étrangers retenus contre leur gré en Iraq et au Koweït. Les autorités iraqiennes ont déclaré le 19 août que ces ressortissants (notamment des Britanniques, des Américains, des Français, des Allemands, des Japonais et des Australiens) ne seront pas autorisés à rentrer dans leur pays tant que les troupes des Etats-Unis ne se seront pas retirées d'Arabie saoudite et que les sanctions économiques contre l'Iraq n'auront pas été levées. Le 19 août, les autorités iraqiennes ont demandé à tous les ressortissants étrangers originaires de pays occidentaux se trouvant au Koweït de se rassembler dans trois hôtels de Koweït City (le Méridien, le Regency Palace Hotel et l'International Hotel). Elles ont déclaré que les intéressés pourraient être transférés pour être détenus dans des installations industrielles et militaires stratégiques pour décourager toute attaque militaire contre l'Iraq. Le lundi 20 août, des sources gouvernementales britanniques et françaises ont confirmé que, le 19 août, 82 ressortissants britanniques et 6 ressortissants français ont été emmenés des hôtels susmentionnés de Koweït City vers des destinations inconnues. En outre, quelque 200 ressortissants britanniques et américains sont actuellement détenus dans divers hôtels à Bagdad. Ils y ont été amenés du Koweït durant la semaine qui a suivi l'invasion iraqienne. Le 21 août, les autorités iraqiennes ont confirmé que certains ressortissants étrangers avaient été transférés auprès d'installations militaires en Iraq.

Amnesty International estime que ces détentions sont arbitraires et violent des normes internationales des droits de l'homme. Les autorités iraqiennes n'ont rien dit qui donne à penser que ces ressortissants étrangers sont détenus pour d'autres raisons que leur nationalité, et de ce fait ils devraient être immédiatement libérés et autorisés à exercer leur droit de rentrer dans leur pays. Ils devraient aussi, dans l'intervalle, être autorisés à communiquer avec leurs autorités consulaires.

* Voir annexe III au présent document.

B. Exilés iraquiens

Amnesty International est préoccupée au sujet des centaines d'Iraquiens vivant au Koweït qui auraient été arrêtés dans les jours qui ont suivi l'invasion iraquienne. Ils font partie des quelque 10 000 Iraquiens qui résidaient au Koweït. Il s'agirait pour la majorité de musulmans chiites soupçonnés d'avoir des liens avec le groupe d'opposition al-Da'wah al-Islamiyah (l'Appel islamique), auquel l'appartenance est punie de mort en Iraq. Amnesty International a reçu les noms de plusieurs d'entre eux, dont des religieux chiites. Elle craint que certains de ces détenus n'aient déjà été transférés en Iraq, où ils seront placés en détention pour une période indéfinie et risquent d'être torturés et exécutés.

C. Prisonniers politiques condamnés

Des rapports indiquant que les forces iraquiennes se sont assurées de la personne de 15 détenus musulmans chiites condamnés à mort ou à des périodes d'emprisonnement en 1984 après avoir été condamnés pour des attentats à la bombe contre les ambassades de France et des Etats-Unis au Koweït en 1983 n'ont pas été confirmés. Les 15 condamnés en question étaient détenus à la prison centrale du Koweït dans le quartier de Sulaibiyya, à Koweït City, avec quelque 49 autres prisonniers politiques condamnés entre 1984 et 1989 pour des atteintes à la sûreté de l'Etat. Il s'agit en majorité de musulmans chiites et de ressortissants iraquiens, koweïtiens, iraniens et libanais.

Selon des informations reçues le 17 août par Amnesty International, la totalité des 64 prisonniers politiques, ainsi que des centaines de condamnés de droit commun, se sont évadés de la prison l'après-midi du 3 août lorsqu'ils se sont rendu compte que celle-ci n'était plus gardée. Plusieurs des prisonniers politiques auraient depuis fui le Koweït, mais la majorité d'entre eux se cachent dans le pays. Nombre d'entre eux étaient des opposants au régime iraquien et étaient soupçonnés d'avoir des liens avec al-Da'wah al-Islamiyah. S'ils sont de nouveau arrêtés par les forces iraquiennes, ils risquent d'être torturés ou exécutés. Amnesty International a été informée que dans les premiers jours de l'invasion, les forces iraquiennes se sont emparées des dossiers de ces détenus et d'autres personnes soupçonnées d'être des opposants et vivant au Koweït qui se trouvaient au siège du service de renseignements de la Sûreté de l'Etat (dans le quartier de Hawalli), dans les locaux du Département de la police secrète (dans le quartier de Salwa) ou du Département de la nationalité et des passeports (dans le quartier de al-Shuwaikh) et au Ministère des affaires étrangères. Les bâtiments en question ont ensuite été détruits par des bombardements.

2. Tortures et autres mauvais traitements

Amnesty International a reçu un certain nombre de rapports selon lesquels plusieurs femmes auraient été violées par des soldats iraquiens au Koweït depuis le 2 août. Ces viols constituent des actes de torture ou autre traitement inhumain, cruel ou dégradant. Amnesty International lance un appel au Gouvernement iraquien pour qu'il prenne immédiatement des mesures pour empêcher que les soldats iraquiens ne se livrent à de nouveaux viols. pour enquêter sur ces incidents et en traduire les auteurs en justice. Une hôtesse de l'air de la compagnie British Airways et trois ressortissantes des Philippines auraient été violées durant la semaine qui a suivi l'invasion.

Amnesty International a aussi reçu des rapports selon lesquels plusieurs ressortissants arabes et occidentaux ont été roués de coups par des soldats iraqiens après avoir été arrêtés à des barrages dans Koweït City. Certains ont été détenus pendant plusieurs heures avant d'être relâchés. Amnesty International est actuellement en train de rassembler des témoignages directs sur ces incidents.

3. Exécutions extrajudiciaires

Amnesty International a aussi reçu plusieurs rapports indiquant que les forces iraqiennes ont tué des civils sans armes en dehors du cadre du conflit armé. Bien qu'il soit difficile dans les circonstances actuelles de confirmer nombre de ces informations, Amnesty International s'efforce de rassembler des témoignages directs de personnes qui ont pu quitter le Koweït. Ainsi, le 8 août, des soldats iraqiens auraient fait feu sur un groupe de quelque 35 femmes et jeunes qui manifestaient pacifiquement dans le quartier de Jabiriyya à Koweït City. Les manifestants protestaient contre l'annexion du Koweït par l'Iraq. Un témoin oculaire de cet incident a informé Amnesty International qu'une jeune fille de 20 ans a été blessée par balles à la tête et est ultérieurement décédée à l'hôpital et que deux garçons de 13 et 16 ans ont été tués d'une balle dans la tête et dans le coeur, respectivement. Il y aurait eu d'autres victimes civiles lors d'une manifestation analogue qui s'est déroulée le lendemain dans le quartier de Rumaithiyya. Le 11 août, Douglas Croskery, un ressortissant britannique, a été tué par balles par des soldats iraqiens près de la frontière séparant le Koweït de l'Arabie saoudite alors qu'il tentait de fuir le pays. Son corps n'a pas été rendu aux fonctionnaires de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Amnesty International lance un appel au Gouvernement iraquien pour qu'il prenne d'urgence toutes mesures en vue de prévenir de telles exécutions extrajudiciaires, d'enquêter sur tous ces incidents, de rendre publics les résultats de ces enquêtes et de traduire les responsables en justice.

4. Peine de mort

Amnesty International est aussi profondément inquiète de ce que depuis le 2 août de nouvelles infractions sont désormais punies de la peine de mort. Le Conseil de commandement de la révolution de l'Iraq a décrété le 11 août que l'accaparement de denrées alimentaires à des fins commerciales était désormais puni de mort, et le 14 août que quiconque reconnu coupable de pillage au Koweït serait mis à mort. Amnesty International est inconditionnellement opposée à la peine de mort et se déclare depuis de nombreuses années préoccupée par les centaines d'exécutions qui auraient lieu en Iraq chaque année. Entre 1974 et 1986, le Conseil de commandement de la révolution a introduit la peine de mort pour près de 30 infractions, y compris l'activité politique non violente.

Le 16 août, un soldat iraquien a été exécuté au Koweït pour pillage. Selon des témoins oculaires, son corps a été accroché à une grue et exposé au public à des fins de dissuasion. On ne sait pas s'il a été exécuté à l'issue d'un procès.

ANNEXE III

[Original : anglais]

Communiqué de presse No MDE 14/13/90 publié le 20 août 1990
par Amnesty International (Londres)

AMNESTY INTERNATIONAL LANCE UN APPEL AUX AUTORITES IRAQUIENNES
AU SUJET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Amnesty International a déclaré aujourd'hui (le lundi 20 août 1990) qu'elle lançait un appel aux autorités iraqiennes au sujet des violations des droits de l'homme de toutes sortes qui ont eu lieu ces dernières semaines en Iraq et au Koweït. L'organisation mondiale des droits de l'homme a dit qu'elle adressait des appels au Gouvernement central, au représentant de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies et aux ambassadeurs de l'Iraq auprès d'un certain nombre de gouvernements.

Amnesty International s'est déclarée préoccupée par les plans des autorités iraqiennes en vue de la détention de quelque 13 000 ressortissants étrangers en Iraq et au Koweït - des hommes, des femmes et des enfants de plus de 20 nationalités différentes.

On signale que jusqu'à 200 ressortissants de pays occidentaux sont déjà détenus dans des hôtels à Bagdad et que d'autres ont été emmenés des hôtels de Koweït City où ils se trouvaient vers une destination inconnue, peut-être des installations militaires et industrielles en Iraq.

Amnesty International considère que la détention de ces ressortissants étrangers est arbitraire et contraire à des normes fondamentales des droits de l'homme internationalement reconnues. En Iraq, les autorités n'ont rien dit qui laisse penser que ces ressortissants étrangers sont retenus pour d'autres motifs que leur nationalité, et de ce fait les intéressés devraient être libérés immédiatement et inconditionnellement et autorisés à exercer leur droit de rentrer dans leur pays.

L'organisation s'est aussi déclarée préoccupée par les violations des droits de l'homme auxquelles se seraient livrées les forces iraqiennes au Koweït, notamment des viols, des exécutions extrajudiciaires et des exécutions sommaires.

Amnesty International a déclaré que bien qu'il fût impossible à ce stade de confirmer certains rapports, elle a reçu des informations selon lesquelles des civils sans armes auraient été tués hors du cadre du conflit armé. Lors d'un incident qui s'est produit le 8 août, des soldats iraqiens auraient tiré sur un groupe de quelque 35 femmes et jeunes qui manifestaient pacifiquement dans le quartier de Jabiriyya à Koweït City contre l'annexion du Koweït par l'Iraq. Un témoin oculaire de l'incident a déclaré à Amnesty International que trois personnes - âgées de 13, 16 et 20 ans - sont décédées des suites des blessures par balles à la tête et au coeur.

Amnesty International, qui est opposée à la peine de mort en toutes circonstances, s'inquiète également de ce que le Gouvernement iraquien a étendu l'application de la peine de mort aux actes de pillage et d'accaparement de denrées alimentaires. Un soldat iraquien aurait été exécuté le 16 août pour pillage et son corps suspendu à une grue pour dissuader les éventuels pillards.

L'organisation a déclaré qu'elle reste préoccupée par le sort de centaines d'Iraquiens vivant au Koweït qui auraient été arrêtés dans les jours qui ont suivi l'invasion du Koweït par les troupes iraquiennes. La majorité d'entre eux seraient des musulmans chiites soupçonnés d'avoir des liens avec le groupe d'opposition al-Da'wah al-Islamiyah (l'Appel islamique), auquel l'appartenance est punie de mort en Iraq.

Amnesty International a reçu les noms de plusieurs des personnes arrêtées, mais n'a aucune autre information sur leur sort.

ANNEXE IV

[Original : anglais]

DES OPPOSANTS AU GOUVERNEMENT IRAQUIEN SONT ARRETES AU KOWEÏT

Amnesty International a déclaré aujourd'hui (vendredi 3 août 1990) avoir reçu des informations selon lesquelles des centaines d'Iraquiens vivant au Koweït et suspectés d'être des opposants au Gouvernement iraquien ont été arrêtés durant les dernières 24 heures à la suite de l'invasion du Koweït par les troupes iraquiennes.

Des informations donnent à penser que certains d'entre eux ont déjà été emmenés en Iraq, où ils seront à coup sûr emprisonnés et où ils risquent d'être torturés et, pour certains, exécutés.

"Il est attesté que le Gouvernement iraquien est féroce et impitoyable avec ses opposants" a déclaré Amnesty International. "Nous craignons pour la sécurité, et pour la vie, de ceux qui ont été arrêtés au Koweït".

Il y aurait parmi les personnes arrêtées des membres ou des partisans du Parti communiste iraquien ainsi que des musulmans chiites liés au groupe d'opposition al-Da'wah al-Islamiyah (l'Appel islamique), auquel l'appartenance est punie de mort en Iraq.

Nombre des arrestations auraient eu lieu dans le quartier principalement chiite de Bnaid al-Gar, à Koweït City, où les forces de sécurité iraquiennes se seraient livrées à des perquisitions et auraient arrêté les personnes soupçonnées d'être des opposants.

Le Gouvernement iraquien s'intéresse depuis un certain temps aux opposants politiques iraquiens vivant au Koweït. On pense qu'au milieu des années 80 le Gouvernement koweïtien aurait remis des nationaux iraquiens aux autorités iraquiennes.

L'organisation a déclaré qu'étant donné les antécédents de l'Iraq en matière de droits de l'homme, il est clair que les opposants au Gouvernement risquent d'être victimes de violations extrêmement graves, notamment d'être mis à mort. Des milliers de prisonniers politiques, notamment des prisonniers de conscience, sont emprisonnés en Iraq depuis de nombreuses années. La plupart sont détenus sans avoir été inculpés ni jugés ou ont été emprisonnés après des simulacres de procès, et nombre d'entre eux ont été torturés.

Des centaines de Kurdes iraquiens ont "disparu" et d'autres ont été exécutés après s'être rendus aux autorités iraquiennes dans le cadre d'amnisties décrétées récemment, pour certains après qu'ils auraient reçu l'assurance qu'il ne leur serait fait aucun mal.

L'ambassade du Koweït en Belgique a indiqué que quelque 200 Koweïtiens auraient été tués durant l'invasion, bien que l'on ne sache toujours pas exactement dans quelles circonstances.